



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

CAHIER DES CHARGES

**REALISATION D'UN REPORTAGE PHOTOS SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE**

Date limite de remise des offres fixée au
Lundi 17 septembre 2018 à 14h00



Communauté de Communes Sauldre et Sologne
7 rue du 4 septembre
18410 - ARGENT SUR SAULDRE

Contexte du projet

La présente consultation concerne une prestation de photographie.

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne souhaite enrichir son fonds photos et se créer une réelle base de donnée pour alimenter sa photothèque et les diffuser sur ses différents supports de communication (papier et numérique).

Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet la désignation d'un photographe pour la réalisation de reportage photos pour la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

La Communauté de Communes souhaite confier la réalisation de reportage à un photographe choisi sur la constante de la qualité de ses travaux et selon son savoir-faire : portraits, paysages ou ambiance, capacités à illustrer le partage, le lien social, l'émotion. Ce savoir faire sera évalué d'après la qualité du book de présentation lors de la présente consultation et son adéquation avec les caractéristiques recherchées ci-après.

Détail de la prestation et des thèmes à illustrer

La prestation devra comprendre :

- Des prises de vues intérieures et extérieures, avec ou sans public
- Des prises de vues lors de manifestations culturelles, institutionnelles et patrimoniales,
- Des prises de vues liées au développement économique (visites d'entreprises, travaux Zones d'Activités Economique...),
- Le post traitement des photographies (recadrage, chromie...),
- La livraison des fichiers photographiques au format jpeg hdef (300 dpi), PNG et bdef (72 dpi), sur support cd/dvd ou USB,
- Les autorisations écrites des personnes figurant sur les photographies,

Les thèmes à illustrer sont les suivants :

- La Communauté de Communes Sauldre et Sologne et ses 13 communes, en toutes saisons
- Sauldre et Sologne loisirs de pleine nature : randonnée pédestre, équestre, vélo/VTT, loisirs aquatiques, activités et loisirs en famille ...
- Sauldre et Sologne culture : patrimoine (musées, sites culturels) et événements culturels (festivals, Animations ...),
- Sauldre et Sologne art de vivre et gourmandises : terrasses, marché, restauration, fabrication, production locale végétale et animale...,
- Sauldre et Sologne développement économique : artisanat et savoir-faire industriel (entreprise locale, commerce, artisanat...) le développement de la fibre optique...,
- Sauldre et Sologne et ses habitants : les services, le relais assistant(e) maternel(le), le SPANC, la collecte et le traitement des déchets ménagers ...,
- Photos d'ambiance (terrasses, marchés, visite de village, manifestations diverses...),
- Sauldre et Sologne paysages naturels : les étangs et l'étang du puits, les sentes verte et bleue, les champs cultivés, les prairies, les forêts, les rivières ...

Conditions d'utilisation et cessation des droits d'utilisation

L'ensemble du reportage photo sera cédé libre de droit à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Le © sera mentionné sur toutes les photos utilisées.

La prestation inclut la cession de droits pour une durée illimitée et pour une utilisation en communication : usage promotionnel non commercial sur tous supports imprimés, web et multimédia de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne dépliants, catalogues, plaquettes, dossiers de presse, sites Internet (site public, professionnel), écrans numériques. Les photos pourront aussi être utilisées par les partenaires pour une utilisation identique à celle de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

L'auteur cède au cessionnaire les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux photographies décrites ci-dessus, en vue de leur exploitation dans tous supports de communication interne ou externe ainsi que dans ceux de ses établissements, dans les conditions ci-après définies :

- Territoire : La présente cession est consentie pour la France ainsi que pour l'étranger.
- Durée : La présente cession est consentie pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur (soit une durée de 70 ans après le décès de l'auteur), d'après la législation française, y compris, le cas échéant, les prolongations légales qui pourraient être apportées à cette durée.

Etendue des droits cédés :

Les droits présentement cédés concernent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation.

Ces droits comprennent :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, dupliquer et adapter pour les besoins de l'exploitation les photographies, sur tous supports : papiers, presse, vidéo, ou numérique (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).
- pour le droit de représentation : le droit de communiquer les photographies au public par tous procédés, et notamment par affichage (panneaux), vidéo, mais aussi par le biais de supports numériques (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

Destination des droits cédés :

La présente cession est consentie dans le cadre de la réalisation de tous supports de communication interne et externe à ainsi qu'à tous ses établissements et filiales.

Déclarations et obligations : (Cette cession est consentie à titre exclusif.)

Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le cessionnaire s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des photographies le nom suivant : ©.....

En revanche, le cessionnaire se réserve le droit d'adapter les photographies aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation).

Durée du marché et calendrier de restitution

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} ordre de service.

Les prises de vue pourront avoir lieu en semaine, éventuellement le soir et le week-end selon les manifestations à couvrir.

Un point régulier sera fait avec les services de la CDC, à raison de 4 réunions :

- 1 réunion de lancement
- 2 réunions afin de valider l'orientation du photographe en cours de marché et restitution des premières séries de clichés.
- 1 réunion de restitution finale

Il sera nécessaire que le prestataire sélectionné soit en mesure de transmettre, à l'occasion des réunions, l'avancement de son travail afin de permettre à la CDC d'utiliser les photographies avant la fin du marché.

Règlement

Le règlement s'effectuera, suite au décompte effectué après chaque réunion de validation, dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, par mandat administratif.

Calendrier de consultation et remise des offres

La date limite de réponse est fixée au lundi 17 septembre 2018 à 14h00

Offre à adresser : à l'attention de Mme la Présidente de la communauté de communes Sauldre et Sologne – 7 rue du 4 septembre – 18410 ARGENT SUR SAULDRE

Critères de sélection

Le prestataire retenu sera le mieux noté selon les critères présentés dans ce cahier des charges.

1. Critère prix noté sur 60 points

- Prix HT/TTC de la prestation 40 points
- Condition de cessation des droits 20 points

2. Critère technique noté sur 40 points

Indiquer un lien vers un site Internet, une page Facebook ou autre pour consulter vos précédentes réalisations, notamment dans le domaine du Tourisme et du développement économique et permettant de juger de la qualité, créativité, constance de la qualité des travaux et savoir-faire : portraits, paysages ou ambiance, capacités à illustrer le partage, le lien social, l'émotion. Indiquer une liste de références et prestations similaires.

Renseignements complémentaires

Communauté de Communes Sauldre et Sologne - 02 48 73 85 22 – contact@sauldre.sologne.fr
Mme Jessica BILLIETTE – Directrice des Services ou Mme Caroline DUMONT – Gestionnaire de projet

Argent sur Sauldre, Le

La Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
Laurence RENIER